Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_72-DE

Feuillet 2026-170

CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2026
Délibération n° 202606-2-7.2

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à dix-huit heures et trente-trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h33, s'est terminée à 21h30.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure		MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul		
DESBOIS Cécile		
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

GUEGUEN Valérie	à	DESBOIS Cécile
JEZEQUELLOU Jean-Loïc	à	LE FLOCH Catherine
KALITA Olivier	à	LE CAIN Laurent
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
LINTANF Maël	à	ESNAULT Vincent
SAVINA Véronique	à	GUILLOU Daniel
SIMON Maxime	à	TOUCHARD Francis

FUSION DES ECOLES KEROURGUE ET LA GARENNE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Préfet en date du 29 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_72-DE

Vu les avis favorables des 2 Conseils d'écoles Kérourgué et La Garenne en date du 9 et 12 juin 2026,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la fusion des écoles de Kérourgué et La Garenne à la rentrée de septembre 2026,

Considérant que la commune a la responsabilité de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : ESNAULT Vincent, ETESSE Sandrine, LINTANF Maël) :

- Approuve la décision de fusionner les écoles Kérourgué et la Garenne à partir de la rentrée scolaire de septembre 2026,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fouesnant, le 1er juillet 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN